

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ
CRJP - Centre de recherche juridique Pothier
SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET
ORGANISMES :
Université d'Orléans

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C



Au nom du comité d'experts¹ :

Alix Perrin-Renard, Présidente du comité

Pour le Hcéres² :

Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

1 Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2) ;

2 Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente :	Mme Alix Perrin-Renard, université Paris-Dauphine
	M. Pierre Bonin, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
	M. Thibaut Fleury-Graff, université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ
Experts :	Mme Aurore-Angélique Hyde, université de Reims Champagne-Ardenne - URCA
	M. Alexis Marie, université de Bordeaux
	Mme Lucie Watrin, université de Bourgogne

REPRÉSENTANT DU HCÉRES

M. David Kremer

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Centre de recherche juridique Pothier
- Acronyme : CRJP
- Label et numéro : EA 1212
- Composition de l'équipe de direction : Directrice/directeur pour le contrat en cours : Florent Blanco (Directeur — depuis le 1er septembre 2018) Géraldine Goffaux Callebaut (Directrice adjointe, depuis le 1er janvier 2021) ; Matthieu Robineau (Directeur adjoint du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2020) Ancienne direction (en poste sur la première partie de la période évaluée) : Jacques Leroy (Directeur — jusqu'au 31 août 2018) ; François PRIET (Directeur adjoint — jusqu'au 31 août 2018)

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

SHS Sciences humaines et sociales

SHS2 Institutions, gouvernance et systèmes juridiques

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Le CRJP est une unité pluridisciplinaire regroupant des chercheurs de droit privé, de droit public ainsi que des historiens du droit, des gestionnaires et une sociologue.

Depuis 2020 avec l'ajout d'une nouvelle thématique, quatre thèmes structurent sa recherche :

— Les mutations des sources du droit, des normes et de la normativité : il s'agit de la thématique la plus ancienne.

— La personne dans la cité qui s'intéresse aux droits et devoirs de la personne physique appréhendés par les différentes branches du droit privé (droit civil, droit social, droit pénal, droit de la santé, droit de la construction...), mais aussi du droit public (droit du numérique ; droits des citoyens...).

— Patrimoine(s) : cet axe étudie notamment les instruments de protection et de gestion du patrimoine privé ou public.

— Organisations et gouvernances : cette nouvelle thématique, définie volontairement de manière générale, s'intéresse aux mutations que connaissent les diverses formes d'organisations, en droit interne comme en droit externe, en droit public comme en droit privé.

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le Centre de Recherche Juridique Pothier (CRJP) est une unité de recherche placée sous la tutelle de l'université d'Orléans. Il se compose au 21 décembre 2021 de 66 enseignants-chercheurs (dont 24 habilités à diriger des recherches) spécialisés pour la plupart, en droit privé ou en droit public. Ses locaux sont situés au sein de la faculté Droit, Economie, Gestion d'Orléans.

Le CRJP dans sa configuration actuelle est né en 2014 d'une fusion-absorption entre deux unités, l'Institut de Droit économique et des affaires regroupant des chercheurs de droit privé, intégrant alors l'unité « Collectivités publiques » comprenant des chercheurs de droit public ainsi que des historiens du droit, des gestionnaires et une sociologue.

L'unité avait alors notamment pour axe de recherche ce qui constitue encore aujourd'hui, sous la forme d'un intitulé différent, son axe 1 : Les mutations des sources du droit, des normes et de la normativité. Par la suite, le CRJP a entamé une réorganisation profonde en procédant à une diversification de ses objets de recherche afin d'inclure l'ensemble des membres. Deux axes de recherches ont ainsi été dégagés et présentés lors de la précédente évaluation en 2017 : Patrimoine(s) et La personne dans la cité. Cette réorganisation s'est poursuivie avec la création, en 2020, d'un quatrième axe de recherche intitulé Organisations et gouvernances.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Le CRJP est intégré au pôle Humanités, Culture, Sociétés, au sein duquel il côtoie six autres unités. Ce pôle arbitre entre les différents appels à projets déposés par les unités membres.

Le CRJP participe aussi à la Maison des Sciences de l'Homme Centre Val de Loire, ce qui lui permet sous l'impulsion de cette dernière, d'intégrer des réseaux régionaux ou de financer des projets de recherche portés par certains de ses membres tels que celui sur « La vulnérabilité et l'entreprise ». Par ailleurs, le CRJP est centre de recherche associé du Groupement d'intérêt public de recherche dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat (Gridauh), groupement d'intérêt public qui constitue actuellement en France le principal réseau de recherche en droit de l'urbanisme et de l'habitat. Il bénéficie du soutien scientifique du Gridauh pour l'organisation de manifestations scientifiques.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2021

Personnels permanents en activité	
Professeurs et assimilés	18
Maîtres de conférences et assimilés	37
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Chercheurs des EPIC et autres organismes, fondations ou entreprises privées	0
Personnels d'appui à la recherche	2
Sous-total personnels permanents en activité	
	57
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	12
Personnels d'appui à la recherche non permanents	1
Post-doctorants	0
Doctorants	35
Sous-total personnels non permanents en activité	
	48
Total personnels	
	105

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : EN PERSONNES PHYSIQUES AU 31/12/2021. LES EMPLOYEURS NON-TUTELLES SONT REGROUPÉS SOUS L'INTITULÉ « AUTRES ».

Employeur	EC	C	PAR
Université d'Orléans	47	0	1
Université Jean Moulin Lyon 3	1	0	0
Université Sorbonne Paris Nord	1	0	0
Université des Antilles	1	0	0
Université de Tours	1	0	0
inconnu	1	0	0
Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis	1	0	0
Total	53	0	1

BUDGET DE L'UNITÉ

Budget récurrent hors masse salariale alloué par les établissements de rattachement (tutelles) (total sur 6 ans)	400,0
Ressources propres obtenues sur appels à projets régionaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP idex, i-site, CPER, collectivités territoriales, etc.)	424,0
Ressources propres obtenues sur appels à projets nationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues sur AAP ONR, PIA, ANR, FRM, INCa, etc.)	42,0
Ressources propres obtenues sur appels à projets internationaux (total sur 6 ans des sommes obtenues)	0,0
Ressources issues de la valorisation, du transfert et de la collaboration industrielle (total sur 6 ans des sommes obtenues grâce à des contrats, des brevets, des activités de service, des prestations, etc.)	0,0
Total en K euros	866,0

AVIS GLOBAL

Le CRJP bénéficie d'un enracinement pérenne dans le paysage national de la recherche juridique, principalement grâce à son axe historique sur « les normes ». Cet axe, qui existe depuis vingt ans, constitue une référence dans le paysage de la recherche juridique à travers des productions majeures réunissant entre 40 et 60 co-auteurs relevant de plusieurs disciplines (en 2009, l'ouvrage sur « la force normative », présenté au collège de France ; en 2013, ouvrage sur « la densification normative » ; en 2021, ouvrage sur « la garantie normative »).

L'unité bénéficie de moyens de fonctionnement (humains et budgétaires) relativement étoffés. Sa production scientifique est régulière et diversifiée. Elle se conforme aux critères de qualité requis par la communauté scientifique des juristes (avec des publications dans des revues reconnues : *Revue des contrats*, *Ajda*, *Lamy Droit civil*, *RJPF*, la *Revue Droit & Philosophie*, la *Revue Française des Idées Politiques*, la *Revue Droits*). La production scientifique est également très dense : 1 186 livrables au total, dont notamment 178 articles scientifiques, 41 monographies, 47 directions d'ouvrages, 226 chapitres d'ouvrages collectifs, 27 coordinations de colloques, 119 articles publiés dans des actes de colloques.

L'unité a renforcé ses ressources propres, pendant la période observée, par l'obtention d'importants financements en réponse à des appels à projets : quatre contrats nationaux portés ou co-portés (par ex. GIP « Droit et Justice »), sept contrats régionaux et un financement de la MSH.

Le CRJP a développé son intégration à des réseaux de recherche ainsi que ses partenariats internationaux (universités de Cracovie en Pologne, de Macerata en Italie, Saragosse en Espagne, Québec) et locaux (DREETS Centre Val de Loire). Ces partenariats se sont concrétisés par l'organisation régulière de colloques (Approche comparée du régionalisme en France et en Espagne) et par la publication d'ouvrages collectifs (« Le populisme en Europe »). Ces partenariats européens ont également débouché sur des thèses, dont trois ont été soutenues, ainsi que, pour ce qui concerne le partenariat avec l'Italie, sur la mise en place d'un diplôme délocalisé au niveau M2.

L'unité est bien intégrée au sein du pôle thématique de l'université et bénéficie d'une forte visibilité. La participation à des programmes et projets de recherche (APR-IA et APR-IR) contribue à son rayonnement scientifique. Le CRJP a ainsi développé une collaboration pérenne et fructueuse avec le Laboratoire d'Économie d'Orléans (LEO) qui s'est concrétisée par la réalisation de deux appels à projets régionaux (d'initiative académique), le projet Redflag consacré à la détection de la fraude et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le projet et le projet « Crises et Globalisation ». Dans le cadre du programme national POPSU (plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines), le CRJP a également développé des liens avec deux autres unités de l'université d'Orléans (Cedete, Polen) ayant conduit à l'organisation de manifestations scientifiques communes. L'unité a également développé une collaboration avec l'université de Tours (Cesr et Citeres) qui s'est traduite par la participation commune à quatre contrats avec des collectivités territoriales (Région, Communautés de communes).

La période évaluée confirme la réussite de la thématique de recherche historique relative à la Norme. Elle révèle également la pertinence de ses deux autres axes, Patrimoine(s) et La personne dans la Cité, au regard de leur aptitude à développer des liens avec le monde non académique (notaires, avocats, juridictions, établissements publics dans le domaine de la santé, de la culture, de l'aménagement du territoire...).

Le développement de deux nouvelles thématiques autour de la Santé et du Numérique, soutenues par la faculté, paraît très prometteur même s'ils bénéficient, au regard des intitulés des quatre axes de recherche,

d'une moindre visibilité. Il permettrait certainement de développer les projets internationaux de l'unité, d'intégrer des appels à projets et de fédérer un nombre significatif de membres de l'unité dans une recherche collective.

La période du Covid, en particulier pour les fonctions de direction et d'encadrement, a été très éprouvante, compliquant considérablement les procédures et la charge de travail ingrat (« on n'a pas fait attention à nous »).

L'attention du CRJP doit être appelée sur plusieurs aspects.

Les projets internationaux demeurent trop exceptionnels. Ceux-ci mériteraient d'être davantage encouragés et soutenus par l'unité afin notamment de développer l'activité de ses axes, notamment l'axe Patrimoine(s) et l'axe Organisations et gouvernances.

La multiplication des axes de recherche, définis de manière très large, ne contribue pas à identifier immédiatement les champs d'excellence de l'unité. Le quatrième axe, Organisations et gouvernances, qui a permis de rendre plus visible la recherche d'un nombre limité de ses membres, est encore en construction. Ses dernières réalisations (7 manifestations entre septembre et décembre 2022 et 12 colloques programmés en 2023) attestent toutefois sa pertinence. D'une manière générale, les trois axes, La personne dans la cité, Patrimoine(s), et Organisations et gouvernances, apparaissent bien moins lisibles et repérables que l'axe Normes, sans que la seule historicité de ce dernier ne puisse expliquer à elle-seule cette différence.

Le soutien humain en termes d'appui à la recherche dont dispose l'unité est très réduit et repose beaucoup sur la bonne volonté pour faire face à toutes les missions. Il y a là un point de faiblesse important pour l'unité dans la perspective d'un changement de personne. Par ailleurs, le handicap en matière de montage de projet se prolonge dans l'impossibilité d'en assurer le portage sur la durée. Enfin, les turbulences connues à la tête de l'université et surtout les changements fréquents d'interlocuteurs pour diverses fonctions ont compliqué le fonctionnement courant.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A — PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Dans son précédent rapport de 2017, le comité d'évaluation Hcéres formulait quatre recommandations d'ordre général :

— Structurer et dynamiser les deux axes de recherches relatifs aux Patrimoines et à La personne dans la cité ; ces deux axes, qui n'étaient qu'émergents lors de la précédente évaluation, ont très largement été développés par l'unité.

Un effort notable de structuration des axes a également été conduit, offrant une meilleure visibilité de la recherche. Des sous-axes permettent ainsi, dans chaque axe, d'orienter la recherche en dépassant notamment le clivage droit public/droit privé (transmission de la valeur et de l'identité, pour le premier ; numérique, éthique et vulnérabilité pour le second...).

— Développer de véritables partenariats avec les milieux professionnels :

Les partenariats non académiques ont été renforcés, notamment avec des professionnels du droit, des professionnels de santé, ou les collectivités territoriales. Cependant, il ne semble pas que ces partenariats soient d'ores et déjà formalisés par des conventions. La perspective d'un déménagement de l'unité en centre-ville devrait favoriser la création de tels liens.

— Améliorer son insertion dans l'université :

L'unité a développé ses ressources propres par une plus grande implication de ses membres dans des projets financés (APR-IA; APR-IR; MSH). L'éloignement de la MSH située à Tours constitue cependant un frein. En revanche, aucun nouveau partenariat n'a été conclu. L'unité mentionne des pourparlers en vue d'un partenariat avec le TA d'Orléans et le Musée du Louvre.

— Remédier au sous-encadrement administratif de l'unité :

Cette dernière recommandation n'a que partiellement été prise en compte. Si l'unité a obtenu un appui administratif supplémentaire, il ne s'agit toutefois que d'un demi-poste contractuel, qui de surcroît est mutualisé avec Val de Loire Recherche en Management (Vallorem). Un ingénieur d'étude recruté par la MSH était présent au sein de la faculté de droit, d'économie et de gestion (et positionné dans les locaux du Leo). Il a toutefois présenté rapidement sa démission et le poste est actuellement à nouveau mis au recrutement. L'agent nouvellement recruté pourra notamment œuvrer à la mise en place du site internet, dans la concrétisation du projet Crises et globalisations.

— Étaient formulées encore des recommandations plus spécifiques sur les différents critères d'évaluation :

La création d'un nouvel axe Organisations et gouvernances en 2020, dont les travaux portent notamment sur les organisations internationales, contribue au développement de la recherche internationale. Des colloques à forte dimension internationale ont été organisés (fin 2017, les relations UE-Turquie ; en 2018, les journées franco-espagnoles sur le thème «Souveraineté des États et souveraineté des peuples», réunissant de nombreux participants étrangers). Enfin, l'unité a recruté une nouvelle MCF sur un poste fléché droit de l'Union européenne. Les projets collectifs se sont également développés : 8 colloques ont été organisés sur la période évaluée. En revanche l'unité n'a pas mis en place une politique permettant de réduire la durée des thèses et de multiplier les thèses Cifre, une seule thèse Cifre ayant été soutenue pendant la période évaluée et aucune autre convention de thèse Cifre n'ayant été conclue pendant cette même période.

B — DOMAINES D'ÉVALUATION

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les ressources de l'unité

Le CRJP est une unité dotée d'une équipe importante de chercheurs (66 EC dont 24 habilités à diriger des recherches). Ses effectifs sont à peu près stables, en dépit d'une légère baisse pendant la période évaluée. Elle dispose du soutien d'un agent statutaire présent à titre permanent et, depuis décembre 2021, d'un agent contractuel, mais mutualisé sur deux unités. L'unité accueille 35 doctorants.

Ses ressources financières sont constituées de la dotation annuelle qui s'élève 60 000 euros, ce qui est assez faible au regard de la taille de l'unité, mais un travail de remise à plat de la répartition entre les unités est en cours au niveau de l'université. La participation à des projets financés permet de dégager des ressources propres (à hauteur de 118 000 euros en 2021). La participation à des projets nationaux, de plus grande importance, et la conclusion de conventions de partenariat permettraient à l'unité d'augmenter la part de ressources propres.

Les locaux sont spacieux et permettent une vraie vie de l'unité. Toutefois, tous les enseignants-chercheurs ne bénéficient pas d'une place consacrée dans les bureaux. Cette situation devrait s'améliorer lors du déménagement sur le nouveau campus Madeleine.

L'unité bénéficie d'un soutien administratif. Deux agents lui sont affectés dont l'un à temps partiel et partagé avec une autre unité. À cet égard, le niveau de ressources dont bénéficie le CRJP peut être jugé insuffisant tant en quantité que pour le niveau des postes.

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Le choix de la pluridisciplinarité ne repose pas sur une véritable réflexion stratégique.

La multiplication d'axes de recherche très généraux, susceptibles d'englober toutes les disciplines du droit et dans le seul but d'intégrer le plus grand nombre de chercheurs, se traduit par une production, certes, foisonnante et de qualité, mais également très hétérogène, ce qui affecte d'autant la visibilité de l'unité.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

Il n'existe pas de règlement intérieur précisant notamment les critères sur lesquels se fonde le bureau pour arbitrer entre les différents projets de l'unité, alors que la part de la dotation annuelle réservée aux manifestations scientifiques, qui n'en représente que la moitié, ne permet pas de soutenir l'ensemble des projets proposés.

1/ L'unité possède des ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'agent administratif vient d'être promu par liste d'aptitude à la catégorie B.

L'unité bénéficie d'une dotation annuelle stable d'un montant de 60 000 euros, qui permet de satisfaire l'essentiel des demandes, même si les reports liés à la pandémie ont provoqué un effet ponctuel d'engorgement.

L'unité assure le co-portage de projets financés (4 contrats nationaux ; 7 régionaux ; 1 MSH).

Le CRJP mène une politique de mutualisation des ressources avec d'autres unités (notamment le Laboratoire d'Économie d'Orléans).

En coordination avec la Bibliothèque universitaire, l'unité participe à la détermination des abonnements électroniques

Points faibles et risques liés au contexte

La participation de l'unité à des projets financés, consistant surtout à associer certains de ses membres principalement à des projets financés à l'échelle régionale, n'a pas permis de dégager des ressources propres suffisantes permettant notamment le financement de doctorats ou postdoctorats. Les ressources acquises ont surtout servi à l'organisation de manifestations ou au recrutement de stagiaires et de quelques apprentis pour des tâches ponctuelles, auxquels s'ajoute une ingénieure de recherche en poste plusieurs mois dans le cadre d'un contrat de recherche

Sur la dotation annuelle, 30 000 euros seulement sont consacrés aux projets et manifestations scientifiques de l'unité.

Les enseignants-chercheurs du centre rattachés à l'UFR Droit Économie Gestion sont en sur-service en raison de départs à la retraite ou en mutation de collègues et de difficultés à les remplacer, ce qui nuit à leur capacité à s'investir dans des activités de recherche et surtout de montage de projets. La lourdeur administrative de ceux-ci est également perçue comme dissuasive. Enfin, le sous-encadrement chronique des facultés de droit dissuade de demander des CRCT qui sont de bons leviers pour la recherche, par exemple pour achever une HDR.

Sur la période considérée, l'encadrement administratif et le fonctionnement de l'unité a essentiellement reposé sur une seule personne de catégorie C. Ce n'est qu'à la fin de l'année 2021 qu'un demi-poste a été créé, mais il ne s'agit que d'un poste contractuel, de surcroît mutualisé avec Vallorem.

2/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques, y compris dans la dimension prospective de sa politique.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité a adhéré et adhère à des associations savantes (Fonds de Recherche sur la Doctrine de l'Entreprise ; Association Française de Droit des Collectivités Locales ; Association Henri Capitant ; Association Française pour la Recherche en Droit Administratif) et accueille ainsi certaines des manifestations scientifiques qu'elles organisent (ex. colloque annuel Afda en 2019).

La recherche collective autour de projets sociétaux (sur le numérique et la santé notamment) est encouragée. L'unité a organisé plusieurs manifestations sur des sujets de société et d'actualité. Dans le cadre du cycle de conférences « sciences, conscience et droit », plusieurs conférences réunissant universitaires et scientifiques ont été organisées, dont certaines en ligne sur YouTube (en 2021, une conférence sur « la vaccination entre protection et contrainte » ; ou en 2019 sur le « transhumanisme »). Dans le domaine la culture, un cycle de conférences intitulé « Droit(s) et... » existe depuis 2016. Certaines manifestations sont rediffusées sur la chaîne YouTube de la BNF (Bibliothèque nationale de France).

Pour mieux intégrer les projets de recherche du centre dans la stratégie de l'établissement, l'unité s'est engagée dans l'appel à projet PIA4-Excellence ES porté par l'université (proposition de cours et de projets scientifiques s'incrimant dans les volets « sciences et techniques » et « sciences et techniques de la santé » du projet).

L'unité s'est dotée d'un bureau pour mieux discuter la stratégie scientifique de l'unité. Le bureau se réunit régulièrement (toutes les 6 à 8 semaines) en plus des réunions plénières chaque trimestre.

La création, en 2020, d'un quatrième axe de recherche (Organisations et gouvernances) permet non seulement de donner plus de visibilité à une partie de l'activité du centre, mais également de dynamiser la recherche collective sur des notions clés.

Points faibles et risques liés au contexte

Les thématiques de recherche sont, au regard des intitulés des quatre axes, extrêmement larges, encourageant l'hétérogénéité des recherches mais la multiplication des axes, formulés en des termes très généraux, ne permet pas d'identifier précisément le CRJP. Certaines thématiques en développement, comme le numérique ou la santé, ne relèvent spécifiquement d'aucun de ces axes.

3/ Le fonctionnement de l'unité est conforme aux réglementations en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement et de protection du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité s'implique dans les processus de recrutement et d'évolution de carrière, notamment en encourageant les soutenances d'HDR ou la promotion des MCF au rang de PR.

Pendant la période évaluée, sept HDR ont été soutenues et deux autres devraient prochainement l'être.

Le fonctionnement de l'unité repose sur un organe plénier comprenant les enseignants-chercheurs qui y sont rattachés, le personnel administratif, ainsi que des représentants des doctorants. Celui-ci se réunit quatre fois

dans l'année. Elle est dotée d'un organe exécutif, le bureau, qui se réunit toutes les six à huit semaines. Des comptes rendus de réunions de l'unité sont adressés aux membres de l'unité. L'unité peut bénéficier des moyens de la MSH pour la gestion de données.

Points faibles et risques liés au contexte

L'unité ne semble pas s'être dotée d'un règlement intérieur

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité

L'attractivité du CRJP est soutenue par l'adhésion à des réseaux de recherche reconnus, (Gridauh ; Acteurs de l'habitat ; Trans Europ Experts), la participation à des associations savantes (Association Française de Droit des Collectivités Locales ; Association Henri Capitant ; Association Française pour la Recherche en Droit Administratif...) ainsi que par des partenariats académiques (MSH) et des liens plus informels avec des acteurs locaux (juridictions administratives et judiciaires locales ; Chambre régionale des comptes, Chambre des notaires) et nationaux (CHR dans le domaine de la santé et BNF dans le domaine de la culture)

Le développement de nouvelles thématiques de recherche, sur le numérique et sur la santé, soutenues par l'université d'Orléans, s'avère très prometteur. Il a d'ores et déjà permis à l'unité de rejoindre en 2019 le programme national POPSU (plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines) sur la thématique des liens entre Métropolisation et santé ainsi que le programme ParJuNum (parcours usagers des justiciables aux aspects numériques des procédures judiciaires) sur les aspects numériques de procédures judiciaires

En dehors des programmes précités, le CRJP n'a signé aucune nouvelle convention de partenariat avec des partenaires locaux ou nationaux.

La multiplication des axes de recherche, définis de manière très large, favorise la dilution de l'identité du CRJP et ne contribue pas à la visibilité de sa recherche collective, notamment sur les nouvelles thématiques de la santé et du numérique

1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et contribue à la construction de l'espace européen de la recherche.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le CRJP a, au cours de la période évaluée, multiplier les initiatives et les outils pour renforcer son rayonnement scientifique au niveau interne comme international. L'activité de l'unité témoigne d'un véritable dynamisme inscrit dans la durée.

Le rayonnement scientifique du CRJP se réalise par ses liens avec des universités européennes et non européennes (Cracovie, Macerata, Saragosse, Bruxelles, Athènes, Montréal, Sherbrooke), en privilégiant le système de Droit civil (par opposition à celui de Common Law).

Les différents projets financés auxquels participe l'unité ont permis, en collaboration avec d'autres unités, l'organisation d'ateliers, de conférences et colloques pouvant donner lieu à la publication d'ouvrages collectifs dont certains en langue étrangère (ex : « Le constitutionnalisme face au populisme en Europe » ; « La contrainte en droit-Echanges Franco-italiens » ; « Justice and unjusticiability. Perspectives and issues between history and comparison'). Ces relations se traduisent par l'organisation régulière de manifestations communes (9 colloques internationaux impliquant au moins 20 % d'intervenants étrangers ont été organisés par l'unité), dont certaines d'ampleur. L'organisation, depuis de nombreuses années, des « Journées franco-polonaise » témoigne de la capacité de l'unité à faire vivre un partenariat européen sur la longue durée, impliquant des chercheurs des deux pays et donnant lieu à publication, et associant des partenaires extérieurs importants (telles l'Ambassade de France en Pologne).

Parmi ces manifestations, certaines sont organisées en français et en anglais. Ces liens se traduisent également par des visites d'enseignants-chercheurs, en particulier sous le statut de professeur invité. Les membres de l'unité, par des initiatives individuelles, contribuent également à la construction d'un espace européen de la

recherche, à travers notamment la participation à des réseaux européens (ex : Trans Europ Experts), par la publication d'articles dans des revues internationales, parfois dans des langues étrangères ou encore par des invitations à intervenir dans des manifestations organisées à l'étranger. L'inscription de l'unité dans le paysage scientifique français mérite également d'être soulignée. L'unité a ainsi organisé le colloque de l'Association française de droit administratif en 2019 et celui de l'Association française de droit des collectivités territoriales en 2022. L'organisation de colloques décentralisés confirme que l'activité du CRJP se déploie au-delà du seul bassin de l'université d'Orléans (manifestations au Sénat ou encore à la BNF).

Le rayonnement scientifique de l'unité est aussi assuré par l'implication de ses membres dans des comités éditoriaux de revues réputées (ex. Revue des contrats, Ajda, Lamy Droit civil, RJPF, la Revue Droit & Philosophie, la Revue Française des Idées Politiques, la Revue Droits) ou un comité scientifique de revue étrangère (Pactum). Certains membres ont participé à des comités d'évaluation du Hcéres ou sont sollicités ponctuellement pour leur expertise scientifique (ex. par la Chaire droit de la consommation de l'université Cergy Pontoise).

L'unité compte plus de 70 doctorants, ce qui atteste son attractivité à l'égard des jeunes chercheurs. La possibilité pour ceux-ci d'organiser un colloque (5 manifestations organisées depuis 2017), permettant de donner de la visibilité à leurs travaux, constitue un élément d'attractivité. Des prix de thèses ont également été remportés récemment par des membres du CRJP.

Points faibles et risques liés au contexte

Le rayonnement scientifique de l'unité, laquelle compte 66 enseignants-chercheurs titulaires et 35 doctorants, repose principalement sur l'activité d'une dizaine d'entre eux.

Certaines thématiques demeurent portées par un nombre restreint de membres de l'unité.

L'unité approfondit insuffisamment ses ouvertures à l'international. Les réalisations les plus substantielles concernent principalement ses partenariats, pérennes et institués de longue date, avec Cracovie et Macerata. Par ailleurs, le développement international de l'unité ne semble pas envisagé selon des lignes directrices qui pourraient correspondre à des connexions avec les spécialités scientifiques de l'unité.

2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accueil des personnels.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les enseignants-chercheurs disposent d'un bureau et d'un ordinateur personnel.

L'unité soutient les demandes de MCF nouvellement recrutés pour obtenir une décharge de service d'enseignement complémentaire à la décharge appliquée de droit, afin de leur permettre de maintenir une activité de recherche pendant les années qui suivent leur prise de poste. Ils bénéficient également d'une dotation financière. Les enjeux de promotion des collègues sont pris en compte. S'y ajoute une politique active en faveur de l'HDR des MCF concernés, laquelle a vocation à s'étendre à toutes les disciplines y compris celles pour lesquelles il n'y a pas encore de collègue en mesure de diriger des thèses.

L'unité a développé une politique d'accueil et d'accompagnement des doctorants dans la recherche. Les doctorants peuvent bénéficier d'une petite dotation sur le budget de l'unité. Elle organise les journées des doctorants qui consistent dans l'organisation de petits séminaires et permet la présentation de leurs travaux. Elle finance chaque année l'organisation d'un colloque par les doctorants. Tous les doctorants ont des possibilités d'enseigner. L'unité participe aux frais de soutenance en assurant l'impression de la thèse, et elle commence à prendre en charge la publication de certaines thèses. Les doctorants peuvent également bénéficier de la prise en charge de certains frais de déplacement et de l'achat d'ouvrages (en lien avec la BU), même si l'articulation avec l'Ecole doctorale n'est pas évidente pour eux.

L'unité mène également une politique de promotion du doctorat auprès des étudiants de M2 et d'aide à la recherche de financements pour les candidats au doctorat. Elle s'est dotée d'une procédure interne reposant sur des appels à candidatures suivis de comités d'audition et de préparation des candidats en vue de l'attribution du contrat doctoral. Ces comités sont l'occasion de réfléchir au périmètre des sujets de thèses, dont dépendra ensuite leur durée. Sur les quatre contrats doctoraux répartis entre les différentes unités, deux à trois de ces contrats sont attribués chaque année aux juristes.

Marque de l'attractivité, les effectifs de l'unité ont augmenté, malgré le gel des postes, depuis l'évaluation précédente. Trois professeurs ont par ailleurs rejoint l'unité à la mutation. L'université soutient un poste de professeur junior santé qui serait rattaché au CRJP. Enfin, l'unité accueille des enseignants-chercheurs étrangers en qualité de professeurs invités. Pour les membres non-statutaires, en particulier les anciens doctorants ayant soutenu, le rattachement à l'unité est voté par le conseil de laboratoire pour deux ans, renouvelable. Des professionnels conservent ainsi un lien, et peuvent participer à l'organisation de manifestations.

Points faibles et risques liés au contexte

La difficulté à finir les thèses, déjà pointée lors de la précédente évaluation, semble toujours constituer une difficulté. Ainsi, treize dates de soutenances sont indiquées pour 75 doctorants inscrits, à un moment ou un autre, sur la période de référence.

L'organisation et la composition des comités de suivi des thèses par l'école doctorale, auxquels les juristes ne sont pas systématiquement associés, constitue une difficulté pour les doctorants et au-delà pour l'ensemble de l'équipe doctorale. De manière plus globale, l'absence de prise en compte de la culture des thèses de droit par l'école doctorale, en particulier de la durée de celles-ci, dont les standards ne sont pas ceux d'autres disciplines, constitue un sujet de crispations. Et la mutualisation avec Tours complique encore les choses. Le manque d'enseignants-chercheurs titulaires de l'HDR rend difficile la poursuite des thèses dans les disciplines à faibles effectifs (histoire du droit, gestion, sociologie).

Les locaux attribués à l'unité ne permettent pas à chaque enseignant-chercheur de disposer d'un lieu de travail. Il n'existe pas de politique d'accueil des professeurs invités permettant un renouvellement de ces derniers. L'accueil des Professeurs étrangers paraît limité aux seuls partenariats institutionnels existants, principalement à deux d'entre eux (avec les Universités de Cracovie et de Macerata).

L'unité n'accueille aucun postdoctorant.

Parmi les cinq Past et Mast accueillis, quatre sont « en poste » depuis dix ans et plus.

3/ L'unité est attractive par la reconnaissance que lui confèrent ses succès à des appels à projets compétitifs.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité a fait preuve d'un véritable dynamisme pendant la période examinée afin d'obtenir des financements sur appel à projets : elle a obtenu quatre contrats nationaux portés ou co-portés (notamment un financement du GIP « Droit et Justice » : Projet ParJuNum) et projet interministériel POPSU (plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines), 7 contrats régionaux et un financement de la MSH. Elle entend poursuivre cette politique notamment en s'associant au projet Polonium NAWA Campus France (2020-2022), ce qui a permis à certains de ses membres de travailler de concert sur la durabilité en droit.

L'unité s'est investie dans la réponse à l'appel à projets PIA4 Excellences porté par l'université d'Orléans.

L'unité est impliquée dans un projet financé par l'ANR (« Calibank ») et ambitionne de se positionner davantage pour répondre à des appels de l'ANR.

L'unité a porté un projet financé par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) entre 2015 et 2018.

Elle a obtenu de nombreux financements régionaux pour ses recherches.

Points faibles et risques liés au contexte

La plupart des appels à projets auxquels participe l'unité sont co-portés avec d'autres unités, la part des ressources lui revenant étant réduite d'autant. Les financements extérieurs obtenus demeurent essentiellement locaux.

Les contrats de recherche sont le fait d'une minorité des membres de l'unité : sept noms pour quatorze contrats, et deux collègues portent à eux seuls plus de la moitié des contrats de l'unité.

Les liens entretenus avec des structures professionnelles ainsi qu'avec des collectivités locales débouchent trop rarement sur des collaborations financièrement plus concrètes.

L'unité ne dispose pas des moyens administratifs adéquats pour répondre à des appels à projets de plus grande envergure.

4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences technologiques.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité favorise l'équipement en matériel informatique de ses membres, avec un ordinateur fixe par bureau et un ordinateur portable pour chacun des enseignants-chercheurs titulaires.

L'unité dispose d'une bibliothèque propre, qui a développé une politique d'achat et d'abonnement complémentaire à celle de la bibliothèque universitaire, permettant aux membres de l'unité de bénéficier ainsi de ressources spécifiques, qui n'auraient sans cela pas été accessibles. L'unité est dotée d'une salle commune, permettant des échanges entre ses membres.

Points faibles et risques liés au contexte

En attendant le déménagement sur le site de la Madeleine, l'unité souffre de locaux insuffisamment spacieux (vingt-trois bureaux mis à disposition par la composante, une salle pour les doctorants et une bibliothèque/salle de réunion, pour un total de 492 m²), qui ne permettent pas de ménager suffisamment de place aux doctorants et aux enseignants-chercheurs. Plus d'un tiers des bureaux sont en situation de suroccupation.

Pour conserver au sein de la bibliothèque commune aux unités de recherche des abonnements essentiels à la discipline juridique, l'unité a dû les financer sur son budget.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique du CRJP est diversifiée, régulière, abondante et de qualité. Elle satisfait aux standards de la recherche juridique (manuels, monographies, colloques publiés, articles, notes et chroniques de jurisprudence). Elle est diffusée par des éditeurs et des revues reconnus.

Sur le plan de la recherche collective, L'axe 1 de l'unité (Normes), qui constitue l'axe le plus ancien, conserve un rôle moteur.

1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

Points forts et possibilités liées au contexte

La production scientifique d'unité se conforme aux critères de qualité requis par la communauté scientifique des juristes (avec des publications dans des revues reconnues : *Revue des contrats*, *Ajda*, *Lamy Droit civil*, *RJPF*, la *Revue Droit & Philosophie*, la *Revue Française des Idées Politiques*, la *Revue Droits*). La production scientifique est également très dense et dans des supports de très haute qualité : 1 186 livrables au total, dont notamment 178 articles scientifiques, 41 monographies, 47 directions d'ouvrages, 226 chapitres d'ouvrages collectifs, 27 coordinations de colloques, 119 articles publiés dans des actes de colloques.

La qualité de la production scientifique de l'unité est attestée par la grande renommée de ses travaux autour de la normativité, lesquels ont véritablement enrichi la connaissance juridique en y apportant de nouveaux concepts et de nouveaux outils pour penser les sources du droit. Dans le cadre de son axe historique Normes, l'unité organise régulièrement des colloques interdisciplinaires, mêlant juristes et universitaires d'autres disciplines, donnant lieu à publication, contribuant ainsi à l'identification d'une « École d'Orléans », reconnue internationalement. Les travaux menés dans les autres axes traitent de sujets actuels très techniques (ex. l'aménagement contractuel des nouveaux droits réels ; regards croisés sur les obligations de l'agent public et du salarié) et/ou à forte incidence sociétale (ex. colloque sur les vulnérabilités deux ans avant les journées de l'Association Henri Capitant sur la vulnérabilité ; le génome en mal de droits).

Certains membres de l'unité sont particulièrement réputés dans leur domaine.

La procédure de validation collégiale des projets, mise en place au sein de l'unité, semble propice à faire émerger des projets de qualité, car elle permet une discussion et une confrontation des points de vue enrichissante.

La recherche doctorale satisfait également à des critères de qualités : sur la période évaluée, cinq docteurs de l'unité ont obtenu une qualification par le CNU (pour un total de 13 thèses soutenues).

La production de l'unité intervient dans des domaines divers, reflétant les centres d'intérêt variés de ses membres. On relève au sein de la liste des publications le nom de nombreuses revues juridiques de référence.

L'unité semble très clairement identifiée pour ses travaux sur la norme, qui ont été largement déclinés.

Des publications prestigieuses peuvent cependant être signalées au sein des autres axes, chez les éditeurs juridiques majeurs.

Points faibles et risques liés au contexte

Le déséquilibre entre les axes, déjà pointé lors de l'évaluation précédente, n'a été que partiellement comblé : l'axe Normes paraît plus dynamique ou mieux mis en avant alors que l'axe Patrimoine concentre les financements locaux. L'axe Organisations et gouvernances peut apparaître redondant avec l'axe Normes. Ainsi, les récents travaux sur la déontologie de l'axe Organisations et gouvernances auraient-ils pu aussi bien trouver leur place dans l'axe Normes.

2/ La production scientifique est proportionnée au potentiel de recherche de l'unité et répartie entre ses personnels.

Points forts et possibilités liées au contexte

La production scientifique est très dense (1 186 livrables au total, dont notamment 178 articles scientifiques, 41 monographies, 47 directions d'ouvrages, 226 chapitres d'ouvrages collectifs, 27 coordinations de colloques, 119 articles publiés dans des actes de colloques) et dans des supports de publications variés et de grande qualité (Recueil Dalloz, Revue des contrats, JCP, Ajda, Fondation Varenne, Mare&Martin, etc.). Elle mobilise l'ensemble des membres de l'unité, seuls 3 % des membres n'ayant rien publié sur la période.

En dépit de l'interruption provoquée par le Covid-19 pendant la période examinée, la recherche collective demeure soutenue au sein de l'unité, avec l'organisation de nombreux colloques ainsi que quatorze ouvrages collectifs publiés sur la période évaluée.

Les manifestations scientifiques organisées par les doctorants sont tout aussi régulières (une par an sauf année Covid 19) et variées (la coopération et le droit ; Orléans dans la jurisprudence des Cours Suprêmes ; Excès et droit public). Elles sont spécialement répertoriées sur le site internet.

Des efforts importants ont été réalisés pour dynamiser les axes qui ont émergé plus récemment sans que l'axe historique (axe Normes) soit délaissé.

Points faibles et risques liés au contexte

La production scientifique n'est pas également répartie entre les membres, ce que le rapport d'auto-évaluation justifie notamment par une surcharge de service, la lourdeur administrative des tâches effectuées par certains membres et l'isolement des membres en poste à l'IUT.

En l'absence de ventilation des publications en fonction des différents axes, il est difficile d'avoir une idée précise du volume pris par chacun. Le rattachement à certains axes semble également un peu artificiel.

L'implication des doctorants et postdoctorants est principalement tournée vers l'organisation matérielle des colloques annuels plutôt que vers une contribution scientifique à ceux-ci. Rien ne semble formalisé pour conserver, au-delà de la phase de transition dans la carrière académique, un lien avec les docteurs qui ont fait leur thèse dans l'unité.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité participe, à travers l'un de ses membres, au comité à l'intégrité et à la déontologie de la recherche et l'un des membres de l'unité a exercé un temps les fonctions de référent déontologue.

L'unité invite ses membres à utiliser la plateforme Hal. Elle a mis en place une formation à son utilisation.

Les manifestations scientifiques organisées par l'Unité sont filmées et mises en ligne sur la chaîne YouTube de la Faculté de droit, d'économie et de gestion auquel renvoie le site internet du CRJP.

Points faibles et risques liés au contexte

Les actions menées en lien notamment avec la MSH et l'école doctorale afin de développer la culture déontologique et de l'intégrité scientifique demeurent floues. Aucun mécanisme interne à l'unité n'existe pour assurer le respect des principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique, l'unité s'appuyant pour cela sur les structures de l'université (comité à l'intégrité scientifique et à la déontologie de la recherche et référent déontologie).

Après le retrait du SCD qui n'assure plus cette fonction, mais seulement un rôle de formation, la diffusion sur Hal des publications résulte uniquement de l'initiative individuelle de quelques-uns des enseignants-chercheurs. Faute de personnel, elle ne peut faire l'objet d'une démarche systématique de la part de l'unité.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

Les interactions du CRJP avec le monde non académique sont nombreuses et suivies (juridictions, chambre des notaires, centres hospitalier, Barreau d'Orléans) et se concrétisent notamment par l'organisation de cycle de conférences (par ex., le cycle « sciences, conscience et droit » dans le domaine de la santé et les conférences Droit(s) organisés avec la BNF).

L'enregistrement de certaines manifestations organisées par l'unité permet une diffusion très large de celles-ci sur des plateformes accessibles au grand public et donc un partage des connaissances bien au-delà du seul cercle universitaire.

Les interactions avec le monde non académique ne donnent pas lieu, au-delà, à la signature de conventions de recherche ou à des partenariats formalisés.

Le financement de thèses par le dispositif Cifre est sous exploité.

1/ L'unité se distingue par la qualité de ses interactions non-académiques.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité a développé, depuis 2018, un cycle de conférences à destination du grand public faisant intervenir, outre les membres de l'unité, des praticiens du Centre Hospitalier et des intervenants extérieurs (cycle « Sciences et conscience », devenu « Sciences, conscience et droit »). Les thèmes abordés sont particulièrement actuels et ont vocation à intéresser le plus grand nombre (ex. en 2021, une conférence sur « la vaccination entre protection et contrainte » ; ou en 2019 sur « le transhumanisme »).

Un autre cycle de conférences est organisé en partenariat avec la DIRECCTE (2018-2019) et, là encore, les thèmes sont d'une grande actualité (ex. en 2019, « la négociation obligatoire après les ordonnances Macron » ; ou en 2022 sur « les nouvelles formes d'organisation du travail après la crise sanitaire »).

L'unité avait également mis en place, entre 2017 et 2019, les Ateliers du droit des affaires en partenariat avec le Barreau d'Orléans et à destination notamment des avocats du ressort.

Des colloques sont organisés à la BNF depuis 2016 (ex. Droit(s) et bande dessinée) et rediffusés sur la chaîne YouTube de la bibliothèque. L'unité est également impliquée dans le programme Édifice 2.0 à destination des lycéens.

Le CRJP a par ailleurs obtenu un financement régional en lien avec son axe Patrimoine(s) (APR 'VIVAMEMORI') en association avec deux autres unités de l'université d'Orléans : il prend part à un programme de recherche consacré aux structures urbaines.

Le CRJP démontre un engagement en faveur de méthodes qui s'apparentent à celles des sciences participatives dans le cadre des projets « VIVAMEMORI » et « Patrimoine Biens Communs ». Le premier permet la création de documents à destination des chercheurs, par ailleurs accessible au grand public, à partir d'échanges avec des acteurs non-académiques (entretiens avec d'anciens salariés des industries). Dans le cadre du second projet, les chercheurs ont à sept reprises rencontré la population des villages objets de l'étude.

Points faibles et risques liés au contexte

Les collaborations avec le monde extra-académique local ou national ne s'appuient pas, la plupart du temps, sur des partenariats formels et donc pérennes. Il est fait mention de la lourdeur administrative qui inhibe la transformation de partenariats informels en conventions.

Aucune convention Cifre n'a été signée pendant la période évaluée.

2/ L'unité développe des produits à destination du monde socio-économique.

Points forts et possibilités liées au contexte

Dans le cadre de l'appel à projets régional « VIVAMEMORI », le CRJP participe à la valorisation de la mémoire industrielle de villes de la Région Centre-Val de Loire. Cela se concrétise par la réalisation d'archives audiovisuelles (entretiens avec d'anciens ouvriers des usines), iconographiques et documentaires (frise chronologique, média numérique interactif) à destination du musée de Vierzon.

Le Projet régional « Patrimoine Biens Communs » a permis la construction d'une nouvelle méthodologie d'inventaire (avril 2022) à destination des habitants diffusé par la Mission « Val de Loire Patrimoine mondial ».

Le programme de recherche POPSU (plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines) rejoint en 2019 par le CRJP conduit celui-ci à étudier les liens entre métropolisation et santé et à répondre aux attentes

d'Orléans métropole et des intercommunalités pour remédier au désert médical que connaît la région Centre-Val de Loire. Ces travaux ont ainsi appuyé les actions des acteurs locaux à l'égard de l'État. Dans le cadre du partenariat avec la DREETS Centre-Val de Loire, deux rapports relatifs à la santé au travail ont été remis à la Région et publiés dans des revues juridiques spécialisées (*Semaine sociale Lamy*). Des cycles de conférences ont également été organisés (plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines). Marque de sa bonne intégration dans le monde socio-économique, l'unité organise, à la demande des professionnels et en fonction de leurs besoins, des rencontres. Ont ainsi été organisées avec l'Association des mandataires judiciaires indépendants de la Région Centre une conférence sur «*La loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice*», ou bien encore deux formations sur la réforme du droit des contrats organisées à la demande du Barreau d'Orléans et du Tribunal de commerce et spécifiquement consacrées aux avocats et aux juges consulaires («*Regards croisés sur la réforme du droit des contrats*», deux modules, 28 avril 2017 et 16 juin 2017). L'unité bénéficie de l'atelier numérique de la MSH pour la création de contenus, en particulier pour la communication.

Points faibles et risques liés au contexte

Les outils développés à destination du public découlent d'autres projets menés par l'unité à l'occasion notamment d'un contrat de recherche ponctuel auquel le CRJP a été associé. Aucun projet pérenne et de grande ampleur porté par l'unité ne garantit le développement d'outils à destination du public. Plusieurs des entreprises collaboratives menées avant 2020 ne semblent pas avoir repris depuis le confinement, en particulier, déjà cités, les Ateliers de droit des affaires. L'unité fait par ailleurs état des lourdeurs qu'elle rencontre pour faire signer des conventions ainsi que de la durée trop limitée des conventions signées (souvent 1 an).

3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les compétences variées des membres de l'unité permettent de répondre à des sollicitations de la société civile sur des thèmes très divers, tels que le travail, la culture, la santé ou encore le logement. Les membres de l'unité ont pu réagir sur des thèmes d'une vive actualité, tel que celui de la vaccination. Certains projets financés par contrat impliquent des actions de médiatisation, par exemple, pour le projet «*Patrimoine Biens Communs*», un livret «*Identifier et caractériser le patrimoine de proximité, vers une approche participative*» a été édité. La diffusion vidéo de certaines manifestations de l'unité sur des plateformes (chaîne YouTube de la faculté et site internet du CRJP) semble particulièrement opportune puisqu'elle permet le partage avec le plus grand nombre, sans contraintes ni de temps ni de distance. L'utilisation de ces nouveaux outils permet de diffuser les travaux de l'unité à un public qui se trouve, sans ceux-ci, hors d'atteinte. Méritent notamment d'être soulignés l'originalité et l'intérêt, tant pour le dispositif que pour les thématiques abordées, des colloques à la Bibliothèque nationale de France, depuis 2016, ouverts aux professionnels et au grand public, et retransmis sur la chaîne de la BnF sur YouTube. Certaines recherches collectives se sont dotées de sites propres pour augmenter leur visibilité (en particulier <https://densinormative.sciencesconf.org/>; et <https://www.valdeloire.org/Ressources/Bibliographie-et-documents/Etudes-articles-theses/Identifier-et-caracteriser-le-patrimoine-de-proximite>). Des chercheurs de l'unité participent à des débats de société par leur appartenance à des réseaux pluridisciplinaires, tant au niveau national que pour l'insertion dans le tissu local, tels le «*Réseau des acteurs de l'habitat*» ou encore la «*plateforme sur la fin de vie*». Certains interviennent à ce titre à des conférences liées à la santé publique et à la bioéthique. Certains membres de l'unité participent à un programme à destination des lycéens afin de faire connaître la recherche universitaire. À titre individuel, les membres de l'unité font usage des réseaux sociaux pour diffuser leur recherche ou sont invités dans les médias grand public pour faire état de leur expertise sur certains domaines. Les manifestations scientifiques sont toutes bien répertoriées sur le site du Centre, bien classées par type de manifestations puis par thème.

Points faibles et risques liés au contexte

Le site internet de l'unité comporte plusieurs lacunes. Les manifestations scientifiques à venir ne sont pas suffisamment mises en avant sur le site internet. L'onglet «*actualité*» des manifestations scientifiques pourrait être amélioré.

C — RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

L'identité du CRJP doit être réaffirmée et précisée. L'organisation d'un séminaire de recherche transversal, permettant de mieux faire connaître en interne les travaux des uns des autres, faciliterait les collaborations

Il conviendrait de mieux mettre en adéquation la structuration en axes avec la production et l'activité de l'unité. Les nouvelles thématiques relatives au numérique et à la santé paraissent isolées au regard des axes du centre alors que leur développement paraît très prometteur. Leur place doit être pensée.

L'identification, au niveau de l'université, voire au-delà, des soutiens possibles favoriserait le montage de programmes ambitieux.

Les moyens mis à disposition des unités par la tutelle et la MSH pour le soutien au montage de projet, la science ouverte, l'international etc., devraient être plus sollicités.

Les nouveaux locaux attribués au CRJP à l'occasion du déménagement de la faculté en centre-ville devront permettre à l'ensemble des membres de l'unité de bénéficier de conditions de travail optimales en garantissant notamment l'accès à leur fond documentaire.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

Les partenariats avec les acteurs nationaux et locaux ainsi qu'avec les établissements étrangers peuvent être approfondis et formalisés si par ailleurs les contraintes administratives liées à cette formalisation sont allégées et que l'unité dispose d'un soutien adéquat.

L'organisation de colloques annuels clairement rattachés à chacun des quatre axes permettrait de mieux les identifier et d'accroître la visibilité du CRJP sur certaines thématiques. Le développement de certains de thèmes de recherche de l'unité, particulièrement ceux de la santé et du numérique, permettrait certainement d'accroître son rayonnement scientifique international qui demeure à ce jour limité.

Les efforts entrepris pour obtenir des financements sur des appels à projet doivent être poursuivis.

Une meilleure connaissance des personnels de la MSH, dont les locaux sont situés à Tours Sud, favoriserait la participation des membres de l'unité à des projets APR.

Un point d'attention semble résider dans la nécessité d'associer aux actions de l'unité un plus grand nombre de ses membres. De même, les sollicitations des doctorants pour participer à des colloques doivent être multipliées.

La réalisation d'une publication propre à l'unité, veillant à ne pas tomber dans l'autoédition exclusive, permettrait de mieux partager l'activité de responsabilités éditoriales et d'y engager de jeunes collègues, en leur offrant un espace pour valoriser leurs premiers travaux.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

La collégialité qui préside au choix des projets scientifiques soutenus par l'unité, limitée à l'examen d'une « fiche projet » et à des encouragements aux appels à projet, devrait être renforcée. Un examen collégial du contenu des propositions permettrait certainement de dynamiser la recherche et d'y associer un plus grand nombre des membres du CRJP.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

Les cycles de conférences « Droit(s) et... », « Sciences et consciences », ou encore « les postures normatives » doivent bénéficier d'une plus large diffusion. La généralisation du mode hybride pourrait ici être envisagée.

Les partenariats avec les acteurs du monde socio-économique doivent être développés.

Le dispositif Cifre pourrait être davantage sollicité.

Le réseau européen Athéna, dont font partie l'université d'Orléans et huit autres universités, offre des occasions de collaborations pour les disciplines juridiques dont l'unité devrait se saisir.

Pour mener ses projets, l'unité devrait bénéficier d'un plus grand soutien administratif tout comme devrait être prise en compte la surcharge liée aux fonctions administratives.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 07 février 2023 à 10 h

Fin : 07 février 2023 à 18 h

Entretiens réalisés : en présentiel ou en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS

9 h - 9 h 15 : Réunion à huis clos des membres du comité

9 h 15-9 h 30 : Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs

9 h 30-10 h 15 : Réunion plénière (tutelle, direction de l'unité, enseignants-chercheurs, doctorants, personnels d'appui à la recherche...)

10 h 15-11 h 00 : huis clos avec la direction de l'unité, les enseignants-chercheurs et les personnels d'appui à la recherche

11 h-11 h 30 : pause

11 h 30-11 h 45 : Entretien à huis clos avec les représentants des tutelles

11 h 45-12 h 45 : pause déjeuner

12 h 45-13 h 30 : huis clos avec les enseignants-chercheurs et les personnels d'appui à la recherche hors la présence de la direction de l'unité

13 h 30-14 h 00 : huis clos avec les doctorants et les postdoctorants de l'unité

14 h-14 h 30 : huis clos final avec la direction de l'unité

14 h 30-15 h 30 : huis clos final du comité

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

Le Hcéres nomme et mandate des comités d'évaluation qui sont indépendants et autonomes. Dans ce cadre la section 02 du CNU, sollicitée, n'a pas souhaité être représentée dans ce comité.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES

Le Président

Tél : 02 38 49 47 48 - secretariat.cabinet@univ-orleans.fr

Références à rappeler : EB/SF/24

Affaire suivie par : Pascal BONNET

☎ 02 38 49 25 50 ✉ vp.cr@univ-orleans.fr

Haut conseil de l'évaluation de la recherche et
de l'enseignement supérieur (Hcéres)
Monsieur Éric SAINT-AMAN
Directeur du département d'évaluation
de la recherche
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

Monsieur le directeur,

L'université d'Orléans souhaite remercier l'ensemble des membres des différents comités d'évaluation du Hcéres, conseillers scientifiques et comités d'experts, pour le temps consacré à l'expertise des bilans des laboratoires de recherche et des fédérations.

Lors des échanges entre les différents comités et les directions des laboratoires, il a été mentionné à plusieurs reprises l'absence d'augmentation des dotations des laboratoires.

Il est important ici de souligner que l'université d'Orléans a traversé de très graves difficultés financières lors du dernier contrat quinquennal (2016-2022) et en particulier la mise en œuvre d'un Plan de Retour à l'Equilibre (PRE) à la demande du Ministère pour faire face à une trésorerie négative (2016).

Par ailleurs, sur la même période, l'université a vécu une hausse de ses effectifs étudiants de plus de 25% alors que sa dotation n'a évolué que de 0,5% par an en moyenne.

Cette situation n'a effectivement pas permis une augmentation du budget consacré à la recherche sur cette période.

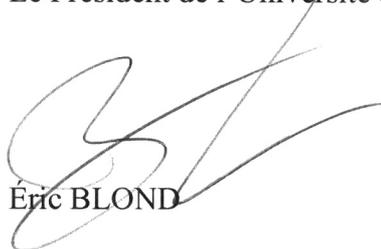
.../...

En outre, cette difficulté financière a également eu un impact sur les recrutements de nouveaux personnels en appui de la recherche, et seuls les départs en retraite ont pu être renouvelés systématiquement.

La situation est assainie depuis 2020 et il est important de noter que les dotations des laboratoires de recherche ont depuis augmenté et que de nouveaux postes de personnels en appui à la recherche ont été créés dans certains laboratoires lors des campagnes 2021 et 2022. Cette dynamique sera maintenue dans les prochaines années.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'Université d'Orléans

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric Blond', written over the printed name.

Eric BLOND

Observations relatives au rapport d'évaluation du laboratoire

CENTRE DE RECHERCHE JURIDIQUE POTHIER

Nom du laboratoire : Centre de Recherche Juridique Pothier

Numéro du laboratoire : EA 1212

Tutelle(s) du Laboratoire : Université d'Orléans

Rapport : [C2023-EV-0450855K-DER-PUR230023067-RT.pdf](#)

Indiquer ci-dessous vos observations.

Les observations présentées *infra*, en lien avec les principales remarques issues du rapport (et en complément de celles présentées dans l'autre fichier), porteront successivement sur les axes du laboratoire (I.), les partenariats développés par celui-ci (II.), le fonctionnement de l'unité (III.) et ses réseaux internationaux (IV.). Seront enfin formulées des remarques diverses (V.).

I. Les axes du laboratoire

S'agissant des appréciations sur les axes, d'abord (référence à la page 14, « points faibles et risques liés au contexte »), il nous semble important d'indiquer que le quatrième axe, "Organisations et gouvernances", dont il faut rappeler la jeunesse, est né du constat que les thématiques de recherche liées notamment aux collectivités territoriales, aux entreprises et aux organisations internationales pouvaient difficilement être intégrées aux trois axes existants, alors même que le développement de certaines d'entre elles était préconisé lors de la précédente évaluation (tel était le cas, en particulier, pour le droit international, sachant par ailleurs qu'un laboratoire était auparavant dédié aux collectivités territoriales). De ce fait, un nombre assez significatif de chercheurs (une petite vingtaine environ) se retrouvaient plus difficilement dans la structuration tripartite antérieure. Si une partie des travaux du nouvel axe peut effectivement se rattacher à des problématiques de normes, ce n'est pas le cas pour nombre d'entre eux. Par ailleurs, la méthodologie de l'axe "Normes" est particulière et elle n'est pas nécessairement transposable aux travaux qui sont désormais accueillis dans l'axe "Organisations et gouvernances".

De manière plus générale, le risque, potentiellement assumé, de "dilution" des compétences scientifiques du laboratoire à travers la diversification de ses axes est à mettre en balance avec celui, bien ressenti antérieurement à la création du quatrième axe, de dilatation excessive de leur périmètre pour absorber des travaux difficilement solubles en leur sein. Le choix du laboratoire, qui procède sur ce point d'une réflexion collective, conduit à préférer des axes plus nombreux, mais bien identifiés, à des axes moins nombreux, mais au contenu plus élastique et potentiellement fourre-tout. Le gonflement de l'axe "Normes" ne nous paraît pas, à cet égard, une option pertinente. La création de ce quatrième axe a d'ailleurs, de fait, permis de resserrer et de densifier les trois autres, en renforçant ainsi leur identité propre (en particulier l'axe "La personne dans la cité"). Il faut enfin rappeler, comme cela a été souligné lors de la visite, que ce quatrième axe n'est pas conçu comme un simple "chapeau", destiné à coiffer des recherches disciplinaires préexistantes : il poursuit, à travers son objet (l'étude des organisations et gouvernances), une ambition scientifique propre.

Ensuite (en référence aux pages 6, 7, 8), les axes, dont les intitulés et les méthodes se veulent pérennes, comprennent des sous-axes ou des thématiques qui sont liés à des questions de société qui ont vocation à évoluer au gré des mutations de la société contemporaine. Ainsi, le numérique et la santé, deux des thématiques intéressant de nombreux chercheurs du CRJP, ont vocation à être traités selon des méthodologies différentes selon les axes, voire à donner lieu à des travaux trans-axes.

Enfin (en référence à l'encadré de la page 11, dernière phrase), le CRJP n'entend pas disperser sa communication en mettant en avant tel ou tel axe, mais en montrant, de façon globale, le dynamisme du Centre en son entier. Cette stratégie rejoint des réflexions de fond sur l'organisation de la recherche au sein de l'unité. À ce jour, la majorité des chercheurs du CRJP ne souhaitent pas faire des axes des équipes de recherche à part entière, mais préfèrent conserver la liberté de participer à tel ou tel axe selon l'intérêt scientifique de tel ou tel projet. Il appartiendra à la prochaine direction de voir si elle souhaite organiser le travail d'une autre manière.

II. Les partenariats du laboratoire

Le rapport revient à plusieurs reprises sur les conventions de partenariat, en recommandant la formalisation des collaborations développées par l'unité avec un certain nombre de partenaires non-académiques (en référence à la page 8, 2^{ème} recommandation).

Il convient de souligner sur ce point que l'absence de formalisation de certains de ces partenariats n'empêche pas la réalisation de collaborations, ni la pérennité de ces dernières. Il existe de fait des partenariats récurrents, avec les juridictions du ressort, le barreau, le centre hospitalier d'Orléans, les collectivités, la chambre des notaires, etc.

En pratique, les conventions conclues pour une année, et renouvelables chaque année, peuvent par ailleurs être sources de contrainte sur la durée et ne favorisent pas nécessairement le renforcement de ces partenariats.

Même lorsqu'ils ne donnent pas lieu à des conventions, les partenariats développés par l'unité s'inscrivent par ailleurs souvent dans des projets pérennes et bien identifiés. Les travaux menés dans le cadre des projets APR comportent ainsi des partenariats importants avec des entreprises ou des institutions (par exemple, avec le musée de Vierzon). Certains de ces projets APR donnent même lieu à la conclusion de conventions : une convention financière avec la DRAC, adossée à l'APR VERDI, permet ainsi de financer une recherche sur l'entreprise Duralex.

L'unité ne renonce pas en outre à formaliser certaines relations entretenues avec des partenaires non-académiques. De fait, des conventions consolident déjà des partenariats bien établis,

comme ceux noués avec la DREETS Centre Val de Loire (convention cadre établie en décembre 2018, sur la base de laquelle trois conventions financées ont été conclues). La signature d'une importante convention liant l'Université d'Orléans, le Tribunal administratif d'Orléans et la Cour administrative d'appel de Versailles est également prévue le 13 juin prochain. Cette convention comportera un objet recherche, avec l'organisation d'une journée d'étude régulière sur la justice administrative et la juridiction administrative, ce qui justifie la signature de la direction du laboratoire. Il n'est pas exclu que d'autres conventions analogues puissent voir le jour à l'avenir.

III. Le fonctionnement du laboratoire

Le rapport évoque à plusieurs reprises le fonctionnement du laboratoire et les améliorations qu'il conviendrait d'y apporter.

Est ainsi soulignée (en référence à l'encadré de la page 9 et à la page 10 (« points faibles et risques liés au contexte »)), l'absence, à ce jour, de règlement intérieur. La possibilité d'adopter un tel règlement est bien prévue par les statuts de notre laboratoire, mais l'adoption d'un tel règlement n'est pas apparue, à ce jour, comme une priorité. Les statuts de notre laboratoire, révisés en 2020, apparaissent jusque-là suffisamment complets et des usages bien rodés régissent déjà nos modes de fonctionnement (par exemple, pour l'examen des soutiens financiers du laboratoire aux projets collectifs menés en son sein, ou des candidatures aux bourses doctorales), sans qu'il soit indispensable de nourrir à ce stade un phénomène de "densification normative" bien connu à la suite des travaux dirigés par Catherine Thibierge.

Ce fonctionnement, arrimé à nos statuts et encadré par des pratiques bien rodées, évite d'introduire des rigidités inutiles dans notre organisation collective. Il n'est pas du tout un obstacle à des débats de qualité, qui mobilisent souvent des critères connus. Ainsi en est-il des fiches "projet", examinées en bureau, puis en conseil de laboratoire, qui évoquent notamment le rattachement aux axes, l'existence de comités scientifiques et d'organisation, le recours à des appels à projets, etc. (cette remarque est à mettre en parallèle avec la recommandation formulée p. 18, qui appelle à la mise en place d'un examen collégial, qui, de fait, existe déjà). Sur ce fondement, de véritables échanges constructifs et collectifs se développent en réunion de laboratoire, qui conduisent parfois, au-delà des seuls aspects financiers, à évoquer les contours scientifiques des projets. Il est arrivé, à la suite de ces échanges, que les porteurs fassent évoluer leur projet, pour tenir compte de remarques constructives formulées à cette occasion (par exemple, en élargissant ou en resserrant au contraire une thématique de recherche, ou encore en développant un projet à travers une série de manifestations sur une base pluriannuelle). Lorsque la nécessité s'en fait sentir, le laboratoire peut également formaliser ses usages à travers un *vade-mecum* afin de clarifier certaines pratiques, comme c'est le cas pour la présélection interne au CRJ Pothier des candidatures aux bourses doctorales. La formalisation ultérieure de nos usages nous conduira peut-être à les inscrire à l'avenir dans un règlement intérieur, mais ce n'est pas d'actualité dans l'immédiat. Au jour d'aujourd'hui, il existe bien, à défaut de règlement intérieur, des règles de fonctionnement, pour la plupart connues et bien rodées.

Dans le cadre des discussions collégiales menées sur la base de fiches "projet", la répartition des fonds entre les différents projets dans un cadre budgétaire contraint fait l'objet de recherche de solutions afin que tous les projets puissent être financés. Jusqu'à présent, tous les projets ont pu être soutenus financièrement par le laboratoire, mais au prix, particulièrement ces deux dernières années, de certaines difficultés et en mobilisant souvent conjointement une pluralité de solutions

(réductions des budgets de certaines manifestations, report sur l'année ultérieure (lorsque que ce n'est pas dommageable), recherche de partenaires financiers...). De fait, la fourchette de 30 000 euros dédiée aux projets n'est qu'un point de repère et une moyenne, et non un plafond rigide et indépassable. Au regard de toutes les charges qui pèsent sur le laboratoire et de la nécessité de conserver une petite enveloppe pour des projets au fil de l'eau, ce point de repère sert toutefois dans à la construction du budget prévisionnel de l'unité, voté en décembre pour l'année civile suivante.

L'engorgement évoqué dans le rapport (p. 9, « points forts et possibilités liées au contexte ») n'est pas lié uniquement par ailleurs au contexte post-Covid. Les chercheurs du CRJP montrent un grand dynamisme qui se confirme pour les années 2022 et 2023, proposant de nombreux projets intéressants dans un cadre budgétaire qui, lui, n'évolue malheureusement pas. Le renforcement de la dotation permettrait, à cet égard, de mieux accompagner l'activité en extension du laboratoire.

La référence aux "turbulences connues à la tête de l'unité" (p. 7) - si cette mention concerne bien l'unité et non, à la suite d'une erreur de plume, l'université (voir sur ces points nos observations dans l'autre fichier) - mérite enfin quelques commentaires. La gouvernance de l'unité se caractérise au contraire par une véritable stabilité depuis plusieurs années. Sur l'ensemble de la période évaluée, seules 5 personnes ont participé aux fonctions de direction, en prenant en compte la fin du mandat de la direction en place lors de la précédente évaluation (Jacques Leroy et François Priet). Depuis presque cinq années, le directeur n'a pas changé (Florent Blanco). La direction de l'unité a simplement connu à mi-mandat un changement de directeur-adjoint (Géraldine Goffaux succédant à Matthieu Robineau au 1er janvier 2021, lequel avait exercé lui-même les fonctions de directeur-adjoint du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2020). Ce changement s'est toutefois opéré sans heurt et en bonne intelligence, sans que le fonctionnement de l'unité en soit perturbé. Le bureau, organe exécutif du laboratoire, a lui-même connu une certaine stabilité dans sa composition sur l'ensemble du mandat (deux changements seulement au cours de ces cinq dernières années). Enfin, au plan de l'encadrement administratif, la même assistante administrative (Laurence Sallé) est en place depuis de nombreuses années, ce qui facilite sans aucun doute les transitions lors des changements de direction.

IV. Les réseaux internationaux du laboratoire

S'agissant de l'international (en référence à la page 11 du rapport, dernière phrase de « points faibles et risques liés au contexte »), la politique de développement de l'unité se veut construite et réfléchie.

De façon générale, le choix est effectivement de se concentrer sur les partenariats avec des collègues partageant des systèmes continentaux, qui permettent des comparaisons en profondeur. En ce sens, la pérennisation des liens avec Macerata, Cracovie et Saragosse nous tient à cœur. S'agissant des nouveaux développements, si les liens sont au départ ceux de quelques enseignants-chercheurs, plusieurs projets visent à pérenniser et à étendre ces liens au profit du laboratoire. C'est le cas notamment du Québec : dans le cadre du projet "Crises et globalisation", le développement et la coordination des relations avec des collègues des universités de Sherbrooke et de Montréal sont mis en avant. C'est le cas aussi dans le cadre des futurs projets en droit de la santé ou sur le numérique. De même, les travaux sur les normes, qui ont permis d'identifier une "école d'Orléans" à l'international, sont à l'origine de relations fructueuses avec des collègues québécois et belges.

En outre (référence à la page 13 du rapport, « points faibles et risques liés au contexte »), si les

professeurs invités ont été durant la période de référence, essentiellement issus des universités partenaires, cela est dû notamment à la volonté de maintenir les liens avec ces institutions. Cela est dû aussi à la période Covid qui a restreint les possibilités d'invitation. Sur ce point, l'unité a toutefois anticipé la remarque du comité, en initiant de nouvelles collaborations : en effet, la session 2022 a permis d'inviter 5 professeurs, dont 3 issus de nouvelles universités, en cohérence avec la politique de développement international (Bologne, Sherbrooke, Leuven). On peut ajouter à cela que l'unité accueille régulièrement des doctorants d'universités étrangères, dans le cadre de séjours de recherche financés par leur propre université.

Enfin (en référence à la recommandation dans le domaine 4), il faut rappeler que le réseau Athéna comprend essentiellement des universités polytechniques qui n'ont pas de facultés de droit, à l'exception d'une université slovène dont le CRJP n'a pas identifié de chercheurs travaillant sur les problématiques actuellement ciblées par l'unité.

V. Remarques diverses

Diverses remarques, qui ne se rattachent pas aux questions précédemment développées, méritent enfin d'être formulées à propos d'autres passages du rapport :

- Il est fait allusion, p. 12, à une répartition inhomogène des travaux de recherche, avec un "rayonnement scientifique de l'unité" reposant "principalement sur l'activité d'une dizaine" de ses chercheurs. Nous estimons pour notre part que le nombre des chercheurs vraiment actifs est plus proche de la vingtaine, l'unité comptant par ailleurs, comme cela a été souligné, très peu de non-publiants.
- La même page 12 fait également référence au nombre de bourses doctorales décrochées par le laboratoire : "Sur les quatre contrats doctoraux répartis entre les différentes unités, deux à trois de ces contrats sont chaque année attribués aux juristes". Il faut ici préciser qu'il s'agit d'un constat fondé sur les résultats des auditions depuis 2019 (3 bourses obtenues en 2019, 2 en 2020, 3 en 2021, 2 en 2022) et non d'un nombre de bourses préétabli pour les juristes. Les 4 supports de financement sont par ailleurs des supports "en dur", auxquels il faut parfois ajouter une bourse supplémentaire (bourse dite "Président"), qui navigue selon les années entre les écoles doctorales.
- Il est fait référence, p. 15, aux liens insuffisants entre le laboratoire et ses docteurs : "Rien ne semble formalisé pour conserver, au-delà de la phase de transition dans la carrière académique, un lien avec les docteurs qui ont fait leur thèse dans l'unité." S'il est exact de dire que rien n'est formalisé, l'usage de ces dernières années est plutôt d'accueillir favorablement les demandes de rattachement des docteurs, qui, sitôt la thèse soutenue, perdent le rattachement de droit dont ils bénéficiaient en tant que doctorants. Ceci est vrai pour les docteurs poursuivant des ambitions académiques, qui sont souvent incités à demander leur rattachement, mais également pour ceux qui n'ont pas épousé la carrière académique (un docteur de l'unité, aujourd'hui avocat, est ainsi membre du CRJ P).
- La même page 15 évoque par ailleurs l'absence d'actions visant à développer au sein de l'unité une culture de la déontologie : "Les actions menées en lien notamment avec

la MSH et l'école doctorale afin de développer la culture déontologique et de l'intégrité scientifique demeurent floues." Il faut tout de même relever, même s'il ne s'agit sans doute pas là d'un élément suffisant, que François Priet a dispensé en juillet 2021 une formation dédiée aux doctorants et aux enseignants-chercheurs du laboratoire sur les exigences de la déontologie et de l'intégrité de la recherche.

- Il est recommandé, à la page 18, de développer une publication propre à l'unité : "La réalisation d'une publication propre à l'unité, veillant à ne pas tomber dans l'autoédition exclusive, permettrait de mieux partager l'activité de responsabilités éditoriales et d'y engager de jeunes collègues, en leur offrant un espace pour valoriser leurs premiers travaux." Il faut signaler ici que ce support existe, puisqu'une "*Revue juridique Pothier*" avait été instituée il y a quelques années sous forme de revue électronique. Cette revue a toutefois été mise en sommeil, faute de bonnes volontés pour en assurer le suivi. La question de sa réactivation (et des conditions de celle-ci) a été évoquée il y a peu en conseil de laboratoire et rejetée en l'état, les jeunes chercheurs ayant des ambitions académiques souhaitant publier dans des revues nationales.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

